

ALLOCATION FORFAITAIRE 1974/1975 - FONDS SCOLAIRE - n° 880

Le Maire présente à l'assemblée le programme d'achat proposé par Monsieur le Directeur de l'Ecole Primaire Mixte de la ZAC LUDRES SUD pour l'utilisation de l'allocation du Fonds scolaire pour l'exercice 1974/1975.

L'ensemble de la fourniture s'élève à 1 585.00 F. TTC et concerne du matériel à usage collectif.

LE CONSEIL MUNIC IPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le programme d'achat du matériel à usage collectif présenté par Monsieur le Directeur de l'Ecole Primaire Mixte de la ZAC LUDRES SUD, est approuvé,
- le crédit nécessaire sera inscrit au budget supplémentaire 1975.